

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**OBJET :** Attribution d'une subvention exceptionnelle au COS 44

**REF. :** Délibération du Conseil Communautaire du 24 juin 2020

**E X P O S E**

La Communauté de Communes Châteaubriant Derval est adhérente au Comité des Œuvres Sociales de Loire Atlantique (COS 44), association loi 1901. Cette association permet de verser directement diverses prestations aux agents intercommunaux, tels que des primes de mariage, de naissance, aides aux vacances...

La Communauté de Communes souhaite proposer aux salariés permanents une carte cadeau « Ville et Shopping » d'une valeur de 50 €. La distribution de cet avantage se fera via le COS. Cette démarche contribuera aussi au soutien de l'activité commerciale locale.

Le Bureau est invité à octroyer une subvention exceptionnelle au COS 44 d'un montant de 12 000 € au titre de cette prestation.

**DECISION**

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- d'attribuer au personnel intercommunal une carte cadeau « Castel shop » opérée par Ville et Shopping d'une valeur de 50 € par agent pour Noël,
- de préciser que les bénéficiaires de cette carte cadeau sont les agents titulaires, stagiaires, contractuels permanents présents au 25 décembre 2025,
- d'octroyer au COS 44 une subvention d'un montant total de 12 000€ au titre de cette prestation, frais de gestion en sus.
- de dire que les crédits nécessaires à la présente décision sont inscrits au budget,

- d'autoriser M. le Président ou le M. Vice-Président délégué à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 11 décembre 2025

Le Président,

  
Alain HUNAU

AR-Préfecture

044-200072726-20251218-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-12-2025

Publication le : 18-12-2025

Communauté de Communes Châteaubriant  
Bureau communautaire du 11 d



Le Président,

  
Alain HUNAU

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CHÂTEAUBRIANT - DERVAL**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à Châteaubriant, sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

	<i>Présent (e)</i>	<i>Absent (e) ou Excusé (e)</i>
<b>M. Elias AMIOUNI</b>	<b>X</b>	
<b>M. Rudy BOISSEAU</b>	<b>X</b>	
<b>M. Jean-Michel CHEVALIER</b>	<b>X</b>	
<b>Mme Catherine CIRON</b>	<b>X</b>	
<b>M. Sébastien CROSSOUARD</b>	<b>X</b>	
<b>M. Dominique DAVID</b>		<b>X</b>
<b>M. Bruno DEBRAY</b>		<b>X</b>
<b>Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET</b>		<b>X</b>
<b>M. Philippe DUGRAVOT</b>	<b>X</b>	
<b>M. Patrick GALIVEL</b>		<b>X</b>
<b>M. Alain GUILLOIS</b>	<b>X</b>	
<b>M. Alain HUNAUT</b>	<b>X</b>	
<b>Mme Edith MARGUIN</b>	<b>X</b>	
<b>M. Jean-Luc MARSOLLIER</b>	<b>X</b>	

M. Elias AMIOUNI est arrivé après la lecture des deux décisions du bureau communautaire.

AR-Préfecture

044-200072726-20251218-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-12-2025

Publication le : 18-12-2025



Le Président,

Alain HUNAUT